

ARMORIQUE HABITAT adopte le contrat Multiservices et le propose à ses locataires :

Pour quoi faire ?

- Pour optimiser le service rendu et maintenir la qualité des logements,
- Pour conserver en bon état les parties communes des immeubles collectifs. Pour l'entretien de ces dernières, ARMORIQUE HABITAT adhère déjà à ce contrat depuis le 1^{er} janvier 2010 et en assume intégralement la charge financière.

Qui est concerné ?

Tout locataire qui le souhaite peut bénéficier de ce contrat en y souscrivant personnellement pour l'entretien de son logement. Le coût de l'adhésion sera alors partagé entre ARMORIQUE HABITAT et le locataire.

Quels avantages ?

Adhérer à ce contrat permet d'obtenir une intervention rapide du prestataire, sans facturation supplémentaire à un prix forfaitaire bien inférieur à celui d'une réparation directement à la charge du locataire.

Ce contrat permet :

- Un service de dépannage plus économique :
Exemple :
Le volet roulant est en panne. Sa réparation est à la charge du locataire et la facture s'élève à 172,50 € TTC.
Avec le contrat Multiservices, l'intervention est couverte et la réparation ne coûte rien de plus au locataire que le forfait mensuel.
- Des interventions performantes sur l'ensemble du parc immobilier et des logements contrôlés tous les ans.

Ce contrat a été conclu avec un prestataire confirmé, la société **MARBERIC'H**.

A quel prix ?

- **8,53 € hors taxe par mois, en sus du loyer et des charges** *prix valeur 2010*

Pour ce montant, les réparations prévues au verso du présent document seront prises en charge sans coût supplémentaire.

Comment y souscrire ?

Pour bénéficier des avantages du contrat Multiservices, il suffit de compléter le coupon réponse joint puis de l'adresser à votre agence ARMORIQUE HABITAT.

Et pour ceux qui n'y souscrivent pas ?

Les locataires qui ne souhaitent pas adhérer à ce contrat n'y seront pas contraints. L'entretien de leur logement restera entièrement à leur charge en ce qui concerne les réparations locatives, conformément à la réglementation.

En savoir plus ?

Un descriptif des prestations proposées figure au dos de ce document.

Toute l'information actualisée auprès des équipes d'ARMORIQUE HABITAT ou sur
www.armorique-habitat.fr

Prestations couvertes par le contrat Multiservices

1. Electricité

- vérification, fixation et remplacement si nécessaire des prises de courant, FM, TV, téléphone, des interrupteurs, des douilles, porte fusibles, disjoncteurs, boutons et sonnettes individuelles,
- vérification, réparation, fixation des appliques sanitaires, hublots, tubes néons,
- vérification, réparation et fixation de tableaux d'abonnés,
- contrôle et vérification de la sécurité des utilisateurs du logement,
- vérification de fonctionnement du combiné de l'interphone.

2. Serrurerie - Quincaillerie

- vérification du bon fonctionnement, réparation, graissage et remplacement si nécessaire des serrures, des crémones, verrous, gâches, des poignées,
- vérification et remplacement si nécessaire des étiquettes porte de nom de boîte aux lettres,
- Vérification, fixation ou réparation si nécessaire des gardes corps balcon.

3. Menuiserie - Fermeture

- contrôle, nettoyage et remplacement si nécessaire des bouches d'aération des logements,
- mise en jeu, réparation des portes, huisseries, de toutes menuiseries ouvrantes ou fixes (y compris portes de placards),
- fixation et fourniture si remplacement nécessaire des plinthes bois/carrelage/plastique,
- vérification, réparation et remplacement si nécessaire des trappes d'accès comble et toiture,
- vérification, fixation et remplacement des numéros d'appartement,
- vérification du bon fonctionnement, réparation et remplacement des serrures et appareillages des portes de garages individuels,
- réglage, y compris dépose éventuelle des coffres de volets roulants, graissage des fermetures de tous types et de leur mécanisme (y compris volets roulants électriques), remplacement des accessoires défectueux : sangle, cordon de manœuvre, manivelle, treuil...,
- réparation et remplacement si nécessaire des lames sur volets roulants, volets, persiennes, stores, jalousies dans la limite de 10 lames par tablier.

4. Divers

- scellement des grilles d'aération des logements,
- création ou réfection des trappes de visite pour baignoire et trappes d'accès diverses,
- remplacement des plaques de regard des eaux usées et des eaux de pluie,
- barre de seuil, maintien de la bonne fixation, remplacement si nécessaire.

Interventions ponctuelles

Le prestataire assure les dépannages concernant les installations définies ci-dessus, sans limitation de nombre, pour tous les locataires adhérents au contrat.

Délais d'intervention (suite à appel du locataire)

1. Dépannages et réparations non urgents

Le dépannage sera assuré, sur simple appel téléphonique du locataire, dans un délai de 72 heures maximum pour les dépannages non urgents, à réception de l'appel. Le service dépannage sera assuré toute l'année du lundi au samedi aux heures ouvrables, jours fériés exclus.

2. Dépannages et réparations urgents (astreinte 24h/24 et 7j/7)

Seront considérées comme dépannages urgents les demandes d'intervention pour des pannes électriques dans les logements. Le délai d'intervention est ramené à 3 heures à réception de l'appel.

Ces interventions de dépannage seront assurées 24h/24 et 7j/7, en dehors des heures ouvrables, sur simple appel téléphonique du locataire au 0 820 888 467.

Durée et renouvellement du contrat

Le contrat est souscrit jusqu'au 31 décembre 2010 et est reconductible tacitement par périodes d'une année civile, sauf dénonciation dans les délais prévus par le code de la consommation. Il est automatiquement rompu lors de la libération du logement.

✂----- **Coupon réponse** -----à retourner à **ARMORIQUE HABITAT**-----

Je soussigné : Nom : Prénom :

Demeurant

A

Déclare être intéressé par la souscription au contrat de prestation Multiservices proposé par ARMORIQUE HABITAT et souhaite recevoir le contrat afin de pouvoir concrétiser mon adhésion.

Date et signature :